

Date de la convocation	23 mai 2024
Membres en exercice	174
Présents	62
Représentés	37

**CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024**

**n°D20240530 – 02b**

**Objet : Création d'un poste en contrat de projet – Chargé de projets R'Garonne et Contrat de canal Saint-Martory**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et en particulier l'article L332-24 ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

**Considérant** que pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, il convient de recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération ;

**Considérant** la nécessité d'assurer la mise en œuvre de deux projets de la collectivité en lien avec la ressource en eau du canal de Saint-Martory dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau en Garonne Amont ;

**Considérant** que la délibération D20210517-05a du Conseil syndical du 17 mai 2021 créant un poste de contractuel pour une durée de 4 ans pour le projet d'animation du contrat de canal de St-Martory doit être remplacée par la présente délibération afin de préciser le contenu du projet et d'en reculer l'échéance ;

**Considérant** que le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans ;

**Considérant** que le contrat prendra fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu ;

**Considérant** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 ;

**Vu** le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

**Décide**

**Article 1 :** de créer un poste pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A de la filière technique du cadre d'emplois des ingénieurs à temps complet. L'agent contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 2 ans avec possibilité de renouvellement pour la même durée pour deux projets de la collectivité en lien avec la ressource en eau du canal de Saint-Martory dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau en Garonne Amont. Les principales missions de l'agent seront les suivantes :

- Participer au suivi technique et réglementaire des projets
- Organiser et participer aux réunions de comités techniques, de suivi et de pilotage
- Participer à la rédaction des marchés publics d'études et de travaux nécessaires à l'activité
- Mettre à jour les outils de suivi d'activité existants et rédiger les rapports techniques d'avancement des projets
- Produire des documents d'information et de communication
- Communiquer sur l'avancée des projets avec les différents partenaires

**Article 2 :** la délibération D20210517-05a du 17 mai 2021 est abrogée ;

**Article 3 :** d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote	Pour	99	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Sébastien VINCINI**

Président

